

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte par Monsieur HOZÉ Michel, maire sortant, qui donne la parole au doyen de l'assemblée Monsieur HOFMANN André qui prend la présidence pour le déroulement de l'élection du maire conformément aux législations et réglementations en vigueur.

PRESENTS :

CAHU Catherine, HOFMANN André, GARRIDO Nathalie, OSCENDA Denis, KREMER Annick, HOFMANN Stéphane, CATTIN Morgane, LAUGEL Jean-Luc, LEROY Caroline, CHOLEZ Kévin, BUZOGANY Nathalie, FICKINGER Nicolas, PERBAL-ASSIRELLI Sandrine, DENAES Igor, STEFINI Danielle,

ELECTION DU MAIRE

Madame CAHU Catherine ayant obtenu la majorité absolue (unanimité – 3 bulletins blancs) est proclamée maire et immédiatement installée.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme CAHU Catherine, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Deux listes de candidats, composées de :

Liste 1 : 1 – HOFMANN André 2 – GARRIDO Nathalie 3 – OSCENDA Denis

Liste 2 : 1 – PERBAL ASSIRELLI Sandrine 2 – HOFMANN André 3 – GARRIDO Nathalie

La liste conduite par Mr HOFMANN André ayant obtenu la majorité absolue (12 suffrages obtenus), les candidats ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

A l'issue de ces opérations, la séance s'est poursuivie sous la présidence de Madame CAHU Catherine, maire, pour les points suivants :

ELECTION DES DELEDES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA RIVE DROITE

Mme CAHU Catherine ayant obtenu la majorité absolue (unanimité) est proclamée déléguée titulaire.

M OSCENDA Denis ayant obtenu la majorité absolue (unanimité) est proclamé délégué suppléant.

LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le maire donne lecture de la charte de l'élus local au conseil municipal nouvellement installé.